



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU
LUNDI 2 MARS 2026 A 20 H 00

- | | | | |
|-------------------------|-----------------|---------------------------------------|----|
| ▪ Date de convocation : | 23 février 2026 | ▪ Nombre de conseillers municipaux : | 27 |
| ▪ Date d'affichage : | 23 février 2026 | ▪ Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| | | ▪ Nombre de conseillers présents : | 21 |
| | | ▪ Nombre de conseillers votants : | 26 |

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND,
Maire,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD
Adjoints au Maire,

Mme Laure BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, Mme Cécile RIGAUD, M. Johan PILLOUD,
M. Ioan Cristian NACU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Jean-Christophe TOUPET, Mme Caroline HECKLY,
M. Rémi DAUPHIN, Mme Béatrice HENRY, M. Daniel GAC, M. Bernard PIGAL,
Mme Marlène GAURIER, Mme Annie PERINET, Mme Annie BRANGBOUR.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	mandataire	Mme Françoise POINSENOT
M. Chris MANIERI-BIGORGNE	mandataire	M. Raphaël GELARD
M. Pascal VIEVILLE	mandataire	M. Arnaud RAYMOND
M. Jérôme LO-HOI-NING	mandataire	M. Daniel GAC
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY

Etaient absents : /

M. Franck FEDER

Secrétaire de séance :

Madame Laure BAILLY a été désignée comme Secrétaire de séance.

Renouvellement de la convention de services partagés relative à l'entretien de la zone d'activités des Pivoisons

Rapporteur : Monsieur Patrick MELCHERS

Mes Chers collègues,

L'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 138 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016, dispose que les services d'une commune membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de ses compétences.

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 les intercommunalités sont désormais exclusivement compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole doit assurer pleinement cette compétence pour les zones d'activités dont le périmètre a fait l'objet d'un classement au plan local d'urbanisme d'une commune membre et qui bénéficie d'une voirie communale spécifiquement aménagée pour la desservir.

Dans le cadre du transfert de ces zones d'activités, Troyes Champagne Métropole a fait part à notre commune de son souhait de bénéficier de la mise à disposition partielle des services techniques municipaux pour l'entretien de celle-ci.

La précédente convention de service partagé avec la Commune couvrait la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Troyes Champagne Métropole a rencontré individuellement la Commune dans le cadre du renouvellement de ladite convention. A cette occasion, il a été convenu entre les deux parties de revaloriser le coût estimatif d'entretien de la zone d'activités par la commune.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026. A son terme, elle pourra être reconduite pour une nouvelle période d'un an dans la limite de trois fois.

L'entretien sera assuré par les services techniques municipaux de la commune sur une superficie totale d'environ 14050 m². Il concernera les voiries, les trottoirs et les espaces publics situés dans la zone des Pivoisons :

- ✓ Rue Denis Papin,
- ✓ Rue Blaise Pascal
- ✓ Rue Renée Laennec
- ✓ Rue André Marie Ampère

Les domaines d'intervention concerneront :

- **Entretien voirie, rebouchages, mobiliers urbains, potelets, signalisation :**
 - ✓ Interventions en personnel,
 - ✓ Utilisation de fournitures et de véhicules,
 - ✓ Achats de fournitures.
- **Fleurissement, arrosage, espaces verts, tonte, désherbage**
 - ✓ Intervention de personnel,
 - ✓ Utilisation de matériels et de véhicules,
 - ✓ Achats de fournitures.

- **Propreté, ramassage des papiers, détritiques jetés sur la voie publique, corbeilles, nettoyage des rues à raison de 3 balayages par an,**
 - ✓ Interventions en personnel,
 - ✓ Utilisation de fournitures et de véhicules.

Les sommes facturées annuellement par la commune à Troyes Champagne Métropole, comprendront les frais de personnel, de matériels, de produits, de fournitures et de gestion, pour un montant total d'entretien annuel estimé à **4 164,74 € TTC**.

Toute intervention ne relevant pas des domaines mentionnés dans la présente délibération et entraînant un coût d'entretien supérieur au montant indiqué ci-dessus, fera l'objet d'un signalement par la commune de Rosières-près-Troyes auprès de Troyes Champagne Métropole.

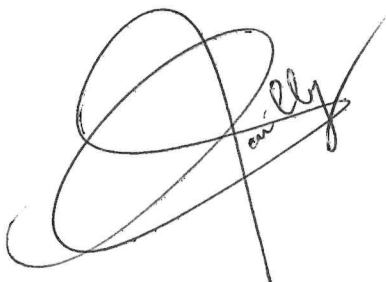
L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de service partagé avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant de la Zone d'Activités Economiques des Pivoisons dont le projet est annexé au présent rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	0	0	0

Pour extrait conforme, le 05 mars 2026,

La Secrétaire de séance,
Laure BAILLY,



Le Maire,
Arnaud RAYMOND,

